



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Marine nationale
Direction du personnel de la Marine
Service de recrutement de la Marine**

Paris, le 11 octobre 2023
N°1078-2023/ARM/DPM/SRM/OFF/NP

Le capitaine de vaisseau Michaël Vaxelaire
président des jurys des concours externes d'admission en 1^{ère} année à l'École navale en 2023

à

Monsieur le vice-amiral d'escadre
directeur du personnel de la Marine

- OBJET** : rapport de fin de concours externes d'admission en première année à l'École navale en 2023.
- RÉFÉRENCES** : a) arrêté du 30 août 2021, relatif aux épreuves sportives communes aux concours d'entrée aux grandes écoles militaires de recrutement d'officier ;
b) arrêté du 10 janvier 2022, relatif aux concours externes sur épreuves d'admission en première année à l'École navale modifié ;
c) note n° 1315-2022/ARM/DPMM/SRM/OFF du 09 décembre 2022, relative aux concours externes d'admission en première année à l'École navale en 2023.
- ANNEXES** : deux annexes.

J'ai l'honneur de vous adresser, en annexes, le rapport du président des jurys des concours externes d'admission en première année à l'École navale en 2023.

J'ai particulièrement apprécié occuper cette fonction au contact de ces jeunes citoyens français dont les motivations sont similaires à celles qui étaient les nôtres dans ma promotion de l'École navale. Une autre constante est la disparité du niveau d'information des candidats, certains étant attirés sans réellement s'être informés, d'autres ayant déjà en tête leur projet de carrière. Une différence notable est l'accès à l'information qu'elle soit disponible ou « poussée » vers les candidats à l'instar des newsletters émises par le SRM qui permettent de toucher un peu plus certains d'entre eux et qui méritent certainement d'être maintenues.

J'ai noté la faible ouverture vers les autres armées de deux lycées militaires : l'EPA de manière flagrante et St-Cyr dans une moindre mesure. Les entretiens avec leurs élèves les amènent pourtant à s'interroger tant nous avons des arguments répondant à leurs motivations : l'aspect très opérationnel de notre métier quelle que soit la spécialité (les appellations « opérations/navigation » et « opérations/énergie » sont à mon sens très judicieuses), la certitude d'être déployé en première partie de carrière quelle que soit l'affectation ou la spécialité (loin de la dépendance à l'ouverture d'une OPEX, à l'arme ou au régiment ou escadron d'affectation) et la diversité de nos cursus en sont des exemples.

Dans le contexte de réduction des OPEX des autres armées, l'impact de ces arguments pourrait encore croître à la condition de toucher « tôt » les candidats avant qu'ils ne soient gagnés par quelques *a priori* ou images d'Épinal véhiculés volontairement ou non dans leur environnement.

J'ai pu constater la séduction opérée par les premiers contacts avec la Marine nationale. L'état d'esprit des encadrants et le partage de leurs vécus opérationnels, dès les épreuves sportives, la qualité de l'accueil, les entretiens individuels, le professionnalisme remarqué et remarquable des équipes du SRM marquent positivement et fortement les esprits. Le concours de l'École navale se démarque des autres, jugés froids ou « industrialisés » par les candidats dont beaucoup m'ont affirmé que « ce premier contact leur donnait envie ». C'est à mon sens, une donnée à prendre en compte dans notre réflexion sur l'organisation des épreuves de 2024, complexifiées par la tenue des JO à Paris. Nul doute que l'externalisation des épreuves réduirait ce pouvoir de séduction.

Enfin, d'un point de vue plus comptable, je retiens :

- un niveau global des candidats en légère hausse avec une bonne sélectivité ;
- un taux d'attrition plus faible que lors du concours précédent ;
- le doublement du nombre de femmes intégrées ;
- une faible prédictibilité du comportement des candidats ;
- un nombre important de candidats venant d'un faible nombre de lycées : les lycées militaires, mais aussi quelques lycées parisiens. Certains grands lycées de province sont très peu voire pas représentés.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vauclair', enclosed within a large, loopy oval flourish.

ANNEXE I

OBSERVATIONS SUR LES CONCOURS 2023

1. DONNÉES GÉNÉRALES

	MP	PC	PSI	Total
Nombre de place offertes	33	18	34	85
Nombre de candidats autorisés à concourir	426	364	616	1406
Nombre de candidats classés à l'issue des écrits	414	358	596	1368
Nombre de candidats admissibles	227	221	263	711
Nombre de candidats classés à l'issue des oraux	137	105	166	408
Nombre de candidats admis en LP+LC	119	86	149	354
Désistements à l'École navale	4	2	2	8
Nombre de candidats intégrés	33	18	34	85
Rang du dernier intégré	77	62	78	/
Sélectivité d'admissibilité (nombre de candidats admissibles/nombre de candidats classés à l'écrit)	54,83%	61,73%	44,12%	51,97%
Sélectivité finale (nombre d'intégrés/nombre de candidats autorisés à concourir)	7,75%	4,95%	5,52%	6,05%

Cette année, le nombre d'autorisés à concourir connaît une légère baisse de (9,87%) : 1406 en 2023 contre 1560 en 2022. La gratuité de l'inscription draine un certain nombre de candidats souhaitant juste s'entraîner. En parallèle, la volatilité des candidats durant le concours a sensiblement baissé : 43% des candidats ne se sont pas présentés aux épreuves orales d'admission (contre 52% en 2022). Après des échanges avec des proviseurs et professeurs de classes préparatoires, ce comportement peu prévisible des candidats est constaté dans d'autres champs et attribué à une « génération COVID », dont les repères et réflexes ont été perturbés pendant les dernières années. La baisse de l'attrition peut également être attribuée aux différentes actions menées depuis le concours 2022 : envoi de newsletters, augmentation des infos écoles, promotion de la plateforme d'échanges MyJobGlasses, ...

Cette année, 85 places étaient offertes. Afin de pallier tout risque de faire face à une pénurie d'admis, des listes complémentaires plus longues ont été établies. Pour autant, les rangs des derniers intégrés, proches de ceux du concours 2022, prouvent que le niveau de sélectivité n'a finalement pas baissé.

2. ÉPREUVES ÉCRITES

Organisées par Centrale Supélec, les épreuves écrites se sont déroulées du 09 au 12 mai 2023. Deux candidats étrangers étaient inscrits.

La somme des coefficients des épreuves écrites est de 100.

3. ÉPREUVES ORALES, SPORTIVES ET VISITES MÉDICALES D'ADMISSION

3.1. Épreuves orales sur le site de Louis le Grand

Les épreuves orales se sont de nouveau déroulées au lycée Louis le Grand, dans le 5^e arrondissement de Paris. Les examinateurs ont pu souligner la bonne préparation des candidats, aidés par la publication des rapports des jurys des années précédentes. L'organisation des épreuves orales a également été saluée, tant par les candidats qui bénéficient de la grande flexibilité de la part du secrétariat Ecole navale, que par les examinateurs.

3.2. Épreuves sportives sur le site de Nogent sur Marne

Les épreuves sportives se sont déroulées au stade « sous la lune » et à la piscine municipale de Nogent-sur-Marne du 12 juin au 06 juillet 2023.

À la demande de l'officier sport, les certificats médicaux sont uniformisés mais il a été constaté qu'il existe encore quelques candidats récalcitrants. En effet, les nouvelles dispositions du concours obligent les candidats à se rendre chez leur médecin traitant afin de détenir un certificat médical civil pour pouvoir passer leurs épreuves.

Les épreuves sportives se sont très bien déroulées cette année avec aucune remarque ou réclamation de la part des candidats, grâce à une équipe bien rôdée, un an de retour d'expérience pour les nouvelles épreuves et une vidéo mise en ligne pour informer les candidats sur le déroulé des épreuves. À défaut d'une réunion préparatoire entre les différentes armées, un contact avec l'officier EPMS de St Cyr a permis de lever quelques doutes et de s'assurer de la similitude d'application des protocoles entre nos deux armées.

Une concertation devra donc être effectuée, en amont du concours 2024, afin de veiller à ce que les épreuves soit évaluées exactement de la même manière par les surveillants des épreuves sportives de l'armée de terre, de l'armée de l'air et de l'espace ainsi que par ceux de la Marine nationale.

3.3. Visite médicale

Pour la deuxième année consécutive, les visites médicales d'aptitude initiale ont été intégrées à la phase des épreuves d'admission. Les candidats pris en charge par le SRM étaient donc conduits à l'antenne d'expertise médicale de Vincennes à l'issue du passage des épreuves sportives.

Il conviendrait de prévoir une capacité d'accueil jusqu'à 20 candidats en AEMI pour 2024.

3.4. Coefficients

Comme celle des écrits, la somme des coefficients des épreuves orales est de 100 avec 8 coefficients appliqués à l'épreuve de travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE). Les résultats de cette épreuve, organisée par un organisme tiers pour l'ensemble des épreuves d'ingénieurs, sont connus tardivement, ce qui diminue d'autant le délai de préparation de la commission d'admission. Ce point devra être évoqué avec Centrale et le Service de Concours Écoles d'Ingénieurs (SCEI).

MATIÈRE	DURÉE	COEFFICIENTS PAR CONCOURS		
		MP	PC	PSI
Mathématiques 1	04h00	15	13	13
Rédaction	04h00	18	18	18
Physique-chimie 1	04h00	13	/	15
S21 ou informatique (choix à l'inscription)	04h00	11	/	/
Physique 1	04h00	/	15	/
Chimie	04h00	/	11	/
S21	04h00	/	/	11
Physique-chimie 2	04h00	13	/	15
Physique 2	04h00	/	15	/
Langue vivante	04h00	10	10	10
Mathématiques 2	04h00	15	13	13
Informatique	03h00	5	5	5

3.5. Entretiens des candidats avec le président du jury et son adjoint.

Tous les candidats ont été reçus en entretien par le président du jury et par l'un de ses adjoints. Cette année, les adjoints sont au nombre de quatre (deux adjoints et deux adjointes). La présence d'officiers féminins permet aux candidates d'échanger plus librement sur certains sujets, ce qui est fortement apprécié par ces dernières.

Afin de se donner plus de souplesse en organisation (répartition des candidates sur un plus grand nombre de séries), des jurys mixtes ont été mis en place, les adjointes recevant aussi bien des candidats que des candidates.

Les entretiens ont mis en lumière une vision très arrêtée de la Marine nationale et de l'École navale chez certains candidats. La découverte trop tardive de notre institution pour plusieurs élèves, ne leur a pas permis de construire un réel projet d'engagement alors que leur attirance était réelle.

On notera en particulier que les candidats motivés et informés sont regroupés dans les lycées militaires et dans un nombre limité de lycées civils, plutôt en Ile de France (Saint Louis, Fénélon Sainte-Marie, Sainte Geneviève...). Il est constaté un réel effet d'entraînement au sein de certains lycées qui fournissent régulièrement un ou plusieurs Bordaches, créant des vocations chez les suivants. Toutefois, les échanges avec des candidats de certains lycées militaires ont fait ressortir une vision biaisée de la Marine, laissant à penser que l'institution n'est pas correctement présentée dans ces établissements. Une attention particulière sera donc apportée à ces lycées lors des infos écoles du concours 2024. Les actions menées par le SRM pour réduire le taux d'attrition seront également reconduites l'année prochaine pour maintenir un flux constant d'informations vers les candidats.

Des échanges avec les professeurs de classes préparatoires, je retiens qu'il faut viser les classes de « math sup' », à un moment où les étudiants sont encore ouverts sur leur avenir, à la fois à travers des infos école et par l'envoi de documentations aux professeurs directement, et non à la direction des établissements.

3.6. Secrétariat des concours

Le secrétariat des concours, composé d'un officier marinier supérieur du bureau concours École navale du service de recrutement de la Marine, a été assisté d'un officier marinier supérieur de l'École navale et de deux matelots, dont un réserviste.

Le secrétariat a dû faire preuve d'une grande flexibilité pour répondre aux contraintes d'agendas des candidats, qui passent de nombreux oraux dans une période contrainte et qui n'ont pas toujours de visibilité précise sur leurs dates de passage lorsque la Marine les convoque.

Le faible préavis de convocation et le retour d'expérience des épreuves d'admission des années précédentes a conduit à privilégier l'appel de candidats parisiens et des régions limitrophes en première semaine. Le taux de désistement des candidats est moins important que l'année précédente, conduisant à une équité notable entre les séries. La souplesse apportée par le secrétariat du concours École navale est grandement appréciée des candidats. Elle leur permet d'être positionnés sur une autre série et de ne pas avoir à abandonner le concours de l'École navale au profit d'autres écoles, moins souples.

4. COMMISSION D'ADMISSION

La commission d'admission s'est réunie le mercredi 18 juillet 2023 sous la présidence du vice-amiral d'escadre Éric Janicot, directeur du personnel militaire de la Marine.

Les tableaux de classements des filières Mathématiques Physiques, Physiques Chimie et Physique et Sciences de l'Ingénieur ont été étudiés afin de fixer les barres en liste principale (en fonction du nombre de places offertes) et en liste complémentaire.

Cinq candidats ont été éliminés par la commission au vu des résultats de l'enquête de sécurité.

5. DONNÉES RECUEILLIES AUPRÈS DES CANDIDATS ADMIS

5.1. Origines des candidats admis

Sur les 1368 classés à l'issue des écrits, 354 sont admis dont 66 femmes.

5.2. Estimation des préférences des candidats

L'admission dans les grandes écoles d'ingénieurs se fait au travers d'une procédure automatisée sur le site internet SCEI où les candidats hiérarchisent leurs vœux. Cela impacte les listes principales et complémentaires lors des appels successifs dès la publication des premiers résultats. Pour fixer la barre d'admission en listes complémentaires, il est donc indispensable de disposer de critères objectifs permettant d'anticiper les désistements automatiques résultant des vœux exprimés.

Au terme de chaque entretien, une cotation est donc déterminée sur une échelle de 1 à 5 :

- 5 : je n'ai pas de doute que ce candidat, s'il est reçu, ralliera l'École navale ;
- 4 : le candidat affiche une préférence marquée pour l'École navale ;

- 3 : le candidat reste indécis ;
- 2 : le candidat pourrait, s'il échoue à certaines écoles qu'il vise, rallier l'École navale ;
- 1 : je n'ai pas de doute que ce candidat, même s'il est reçu, ne ralliera pas l'École navale.

Priorité donnée à l'École navale par les candidats (cotations supérieures ou égales à 4) :

Concours	Admis (LP ou LC)	Intégrés
MP	51 sur 118	24 sur 33
PC	29 sur 85	13 sur 18
PSI	59 sur 149	24 sur 34
Total	140 sur 352	61 sur 85

61 candidats ont intégré l'École navale avec une évaluation de leur motivation de 4 ou 5.

Les sources de motivation sont variées : tropisme familial, attrait pour la monde maritime, volonté de servir et de donner du sens. Aucun effet « Ukraine » ou « Top Gun » n'a été constaté, mais plusieurs candidats, généralement éloignés familialement des Armées, ont fait état d'une vocation née après les attentats de 2015.

Au-delà de la motivation pour l'École navale, il a été constaté une forte disparité sur la connaissance du métier d'officier de marine. Les candidats du lycée naval, ayant l'opportunité d'assister à de très nombreuses conférences d'officiers de marine, sont bien informés. Les autres candidats de lycées militaires sont en général informés par les jeunes intégrants, qui n'ont encore qu'une vision partielle de leurs futures fonctions. Le plan d'actions mis en place cette année (newsletter, goodies, infos écoles ...) sera donc poursuivi afin d'augmenter le nombre de candidats, mais aussi pour présenter plus particulièrement certaines spécialités considérées comme moins attractives (opérations/énergie) ou qui restent méconues (ENERA...). En effet, la filière opérations/énergie (22,5% des souhaits de filière exprimés), peine encore à attirer autant que la filière opérations/navigation Il est toutefois intéressant de noter que les femmes sont plus attirées que les hommes par la filière opérations/énergie (25% contre 22%).

Afin de poursuivre les efforts de communication auprès des candidats, l'accentuation de l'appui par la section communication de l'École navale, sera recherché.

6. INTÉGRATION

6.1. Résultats

	2021				2022				2023			
	MP	PC	PSI	Total	MP	PC	PSI	Total	MP	PC	PSI	Total
Admis sur LP	31 (4)	17 (3)	32 (6)	80 (13)	31 (5)	17 (3)	32 (1)	80 (9)	33 (6)	18 (4)	34 (7)	85 (17)
Admis sur LC	73 (11)	52 (10)	83 (15)	74 (11)	77 (6)	50 (11)	87 (16)	214 (33)	86 (11)	68 (21)	115 (17)	269 (49)
Rang dernier intégré	74	69	78	/	84	46	80	/	77	62	78	/
Reliquat LC	31	0	27	58	24	21	23	68	18	4	17	39
Nombre d'intégrés	31 (1)	17 (3)	32 (5)	80 (9)	31 (4)	17 (3)	32 (2)	80 (9)	33 (5)	18 (6)	34 (9)	85 (20)

Le nombre de candidates est indiqué entre parenthèses.

Les barres d'admission en liste complémentaire ont été placées avec deux objectifs :

- s'assurer que les élèves aient un niveau suffisant pour suivre une formation d'ingénieur ;
- garantir la capacité à obtenir une promotion complète malgré les désistements.

6.2. Désistements

8 candidats ont démissionné après signature du contrat (11 en 2022 et 4 en 2021) :

- un candidat est inapte médical ;
- trois candidats avaient mal mesuré la dimension militaire de son engagement ;
- deux candidats se sont déclarés non adaptés au cœur de la vocation militaire (risque, emploi de la force...);
- deux candidats ont déclaré ne pas pouvoir supporter l'éloignement familial.

Il est à noter que lors du processus de rappel vers l'École navale, les admis ont été informés de la filière qu'ils allaient pouvoir suivre en fonction de leur rang. L'objectif étant d'anticiper les désistements tardifs de candidats souhaitant intégrer une filière à laquelle ils ne peuvent accéder et de les remplacer avant leur incorporation. Cette démarche réduit également le risque de frustration parmi les admis n'ayant pas obtenu leur premier choix de filière.

6.3. Physionomie de la promotion 2023

45% des intégrés sont issus de lycées militaires de défense (51% en 2022 – 44% en 2021), ce qui illustre le taux élevé de motivation dans ces établissements et justifie les efforts d'information vers leurs élèves.

La proportion d'élèves issus de LMD à chaque stade du concours était la suivante : 14% inscrits 23% des autorisés à concourir, 24% des admissibles, 40% des admis LP/LC, 45% des intégrés.

Cette année, le Lycée naval se démarque avec 18 intégrés soit 21% de la promotion.

Classement des établissements (nombre supérieur à 3 candidats intégrés) :

Classement	Nom	MP	PC	PSI	Total
1	Lycée Naval	10	0	8	18
2	Lycée Militaire d'Aix	1	5	2	8
3	Lycée Prytanée national militaire	4	0	1	5
4	Lycée Saint Louis	0	2	2	4
4	Lycée militaire de Saint Cyr	4	0	0	4
5	Lycée Descartes	0	0	3	3
5	Lycée Stanislas	0	1	2	3
5	Lycée Sainte Marie	0	2	1	3

La promotion est composée de 53% de 5/2 (54% en 2022 ; 56% en 2021).

Degré de préparation	MP	PC	PSI	Total
3/2	12	11	18	41
5/2	21	6	16	43
7/2	0	1	0	1
Totaux	33	18	32	85

Les candidats boursiers représentent 13% (7% en 2022) des intégrés.

20 jeunes femmes ont intégré la promotion 2023, soit 24% (11% en 2022). Elles étaient 302 classées à l'issue des écrits (22%), 159 admissibles (22%), 17 admises en LP (20%) et 49 en LC (18%). Il est encourageant de voir que la proportion de femmes ne diminue pas pendant le déroulé du concours. Ceci confirme également la pertinence des actions mises en place (newsletters, infos écoles, entretiens avec des jurys féminins, campagnes de communication). En 2022, les femmes représentaient 21% des candidats à l'issue des écrits, 17% des présents aux oraux et 11% des admis.

Sur 20 candidates ayant intégré l'École navale, 8 sont originaires d'un lycée militaire soit 40 %.

Trois candidates ont quitté l'École navale après l'intégration, dont une inapte définitive.

7. BILAN SYNTHÉTIQUE

	2021	2022	2023
MP	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 396 classés / 31 places ✓ Admissibilité : 195 Admission : ✓ Total des classés LP + LC : 104 ✓ Moyenne du dernier LC : 9,99 Dernier intégré : ✓ Rang dernier (LP+LC) : 74 ✓ Rang LC du dernier rappelé : 43 Moyenne : ✓ 10,90 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 452 classés / 31 places ✓ Admissibilité : 219 Admission : ✓ Total des classés LP+LC : 108 ✓ Moyenne du dernier LC : 9,38 Dernier intégré : ✓ Rang dernier (LP+LC) : 84 ✓ Rang LC du dernier rappelé : 53 Moyenne : ✓ 10,52 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 414 classés / 33 places ✓ Admissibilité : 227 Admission : ✓ Total des classés LP+LC : 137 ✓ Moyenne du dernier LC : 9,13 Dernier intégré : ✓ Rang dernier (LP+LC) : 77 ✓ Rang LC du dernier rappelé : 44 Moyenne : ✓ 10,69
PC	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 319 classés / 17 places ✓ Admissibilité : 155 Admission : ✓ Total des classés en LP + LC : 69 ✓ Moyenne du dernier LC : 10,25 Dernier intégré : ✓ Rang dernier (LP+LC) : 69 ✓ Rang LC du dernier rappelé : 52 Moyenne : ✓ 10,25 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 375 classés / 17 places ✓ Admissibilité : 192 Admission : ✓ Total des classés LP+LC : 67 ✓ Moyenne du dernier LC : 8,37 Dernier intégré : ✓ Rang dernier (LP+LC) : 46 ✓ Rang LC du dernier rappelé : 29 Moyenne : ✓ 10,58 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 358 classés / 18 places ✓ Admissibilité : 105 Admission : ✓ Total des classés LP+LC : 84 ✓ Moyenne du dernier LC : 9,06 Dernier intégré : ✓ Rang dernier (LP+LC) : 62 ✓ Rang LC du dernier rappelé : 44 Moyenne : ✓ 10,09
PSI	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 552 classés / 32 places ✓ Admissibilité : 210 + 1 Admission : ✓ Total des classés en LP + LC : 115 ✓ Moyenne du dernier LC : 10,72 Dernier intégré : ✓ Rang dernier (LP+LC) : 78 ✓ Rang LC du dernier rappelé : 46 Moyenne : ✓ 11,61 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 655 classés / 32 places ✓ Admissibilité : 259 + 2 candidats allemands Admission : ✓ Total des classés LP+LC : 119 ✓ Moyenne du dernier LC : 9,66 Dernier intégré : ✓ Rang dernier (LP+LC) : 80 + 2 candidats allemands ✓ Rang LC du dernier rappelé : 48 Moyenne : ✓ 11,41 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 596 classés / 34 places ✓ Admissibilité : 263 + 1 candidat allemand Admission : ✓ Total des classés LP+LC : 147 ✓ Moyenne du dernier LC : 10,23 Dernier intégré : ✓ Rang dernier (LP+LC) : 78 + 1 candidat allemand ✓ Rang LC du dernier rappelé : 44 Moyenne : ✓ 11,60

ANNEXE II

TABLEAU RÉCAPITULATIF CONCOURS ÉCOLE NAVALE

	2020		2021		2022		2023		2020		2021		2022		2023		2020		2021		2022		2023		2020		2021		2022		2023	
CONCOURS	MP		MP		MP		MP		PC		PC		PC		PC		PSI		PSI		PSI		PSI		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
PLACES OUVERTES AU CONCOURS	31		31		31		33		17		17		17		18		32		32		32		34		80		80		80		85	
INSCRIPTION (validés)	606	(106)	637	(104)	769	(148)	725	(145)	498	(108)	491	(117)	624	(146)	650	(191)	787	(141)	795	(151)	948	(188)	994	(201)	1891	(355)	1923	(372)	2341	(482)	2369	(537)
dont lycées militaires	141	(25)	143	(23)	137	(14)	135	(18)	49	(6)	47	(13)	57	(15)	46	(9)	150	(24)	150	(25)	147	(23)	142	(28)	340	(55)	340	(61)	341	(52)	323	(55)
%	23	(24)	22	(22)	18	(9)	19	(12)	11	(6)	10	(11)	9	(10)	7	(5)	20	(17)	19	(17)	16	(12)	14	(14)	19	(15)	18	(16)	15	(11)	14	(10)
dont lycées civils	465	(81)	494	(81)	632	(134)	590	(127)	449	(102)	444	(104)	567	(131)	604	(182)	637	(117)	645	(126)	801	(165)	852	(173)	1551	(300)	1583	(311)	2000	(430)	2046	(482)
%	77	(76)	78	(78)	82	(91)	81	(88)	89	(94)	90	(89)	91	(90)	93	(95)	80	(83)	81	(83)	84	(88)	86	(86)	81	(85)	82	(84)	85	(89)	86	(90)
AUTORISES A CONCOURIR (aptes)	393	(65)	403	(68)	482	(83)	426	(72)	320	(68)	319	(75)	399	(100)	364	(116)	572	(103)	573	(119)	679	(136)	616	(121)	1285	(236)	1295	(262)	1560	(319)	1406	(309)
CLASSES A L'ISSUE DES ECRITS	277	(45)	396	(63)	452	(80)	414	(69)	200	(34)	319	(71)	375	(93)	358	(115)	391	(59)	552	(109)	655	(132)	596	(118)	868	(138)	1267	(243)	1482	(305)	1368	(302)
dont lycées militaires	128	(20)	141	(24)	131	(14)	133	(18)	45	(5)	39	(11)	53	(14)	44	(8)	133	(21)	147	(24)	141	(23)	136	(26)	306	(46)	327	(59)	325	(51)	313	(52)
%	46	(44)	36	(38)	29	(17)	32	(26)	23	(15)	12	(15)	14	(15)	12	(7)	34	(36)	27	(22)	22	(17)	23	(22)	35	(33)	26	(24)	22	(17)	23	(17)
dont lycées civils	149	(25)	255	(39)	321	(66)	281	(51)	155	(29)	280	(60)	322	(79)	314	(107)	258	(38)	405	(85)	514	(109)	460	(92)	562	(92)	940	(184)	1157	(254)	1055	(250)
%	54	(56)	64	(62)	71	(82)	68	(74)	77	(85)	88	(85)	86	(85)	88	(93)	66	(64)	73	(78)	78	(83)	77	(78)	65	(67)	74	(76)	78	(83)	77	(83)
ADMISSIBLES	/		195	(30)	219	(27)	227	(32)	/		155	(41)	192	(44)	221	(75)	/		210	(40)	259	(43)	263	(52)	/		560	(111)	670	(114)	711	(159)
dont lycées militaires	/		76	(11)	73	(5)	85	(12)	/		17	(5)	24	(6)	21	(3)	/		68	(11)	59	(6)	66	(9)	/		161	(27)	156	(17)	172	(24)
%	/		39	(37)	33	(19)	37	(37)	/		11	(12)	13	(14)	10	(4)	/		32	(28)	23	(14)	25	(17)	/		29	(24)	23	(15)	24	(15)
dont lycées civils	/		119	(19)	146	(22)	142	(20)	/		138	(36)	168	(38)	200	(72)	/		142	(29)	199	(37)	197	(43)	/		399	(84)	513	(97)	539	(135)
%	/		61	(63)	67	(81)	63	(63)	/		89	(88)	87	(86)	90	(96)	/		68	(72)	77	(86)	75	(83)	/		71	(76)	77	(85)	76	(85)
CLASSES A L'ISSUE DES ORAUX	/		124	(19)	120	(12)	137	(18)	/		100	(21)	69	(14)	105	(29)	/		151	(28)	121	(18)	166	(25)	/		375	(68)	310	(44)	408	(72)
ADMIS EN LISTE PRINCIPALE (LP)	31	(5)	31	(4)	31	(5)	33	(6)	17	(6)	17	(3)	17	(3)	18	(4)	32	(1)	32	(6)	32	(1)	34	(7)	80	(12)	80	(13)	80	(9)	85	(17)
dont lycées militaires	12	(1)	19	(3)	13	(1)	20	(4)	1	(0)	1	(0)	4	(1)	3	(2)	9	(0)	11	(2)	9	(1)	11	(4)	22	(1)	31	(5)	26	(3)	34	(10)
%	39	(20)	61	(75)	42	(25)	61	(67)	6	(0)	6	(0)	24	(33)	17	(50)	28	(0)	34	(33)	28	(100)	32	(57)	27	(8)	39	(38)	32	(25)	40	(59)
dont lycées civils	19	(4)	12	(1)	18	(4)	13	(2)	16	(6)	16	(3)	13	(2)	15	(2)	23	(1)	21	(4)	23	(0)	23	(3)	58	(11)	49	(8)	54	(6)	51	(7)
%	61	(80)	39	(25)	58	(80)	39	(33)	94	(100)	94	(100)	76	(67)	83	(50)	72	(100)	66	(67)	72	(0)	68	(43)	73	(92)	61	(62)	68	(75)	60	(41)
ADMIS EN LISTE COMPLEMENTAIRE (LC)	97	(13)	73	(11)	77	(6)	86	(11)	74	(11)	52	(10)	50	(11)	68	(21)	120	(15)	83	(15)	87	(16)	115	(17)	291	(39)	208	(36)	214	(33)	269	(49)
dont lycées militaires	49	(7)	59	(5)	47	(4)	49	(8)	20	(3)	9	(10)	14	(3)	13	(1)	61	(8)	32	(6)	36	(4)	46	(5)	130	(18)	100	(21)	97	(11)	108	(14)
%	51	(54)	81	(45)	61	(67)	57	(73)	27	(27)	17	(100)	28	(28)	19	(5)	51	(53)	39	(40)	41	(25)	40	(29)	45	(46)	48	(58)	45	(33)	40	(29)
dont lycées civils	48	(6)	14	(6)	30	(2)	37	(3)	54	(8)	43	(0)	36	(9)	55	(20)	59	(7)	51	(9)	51	(11)	69	(12)	161	(21)	108	(15)	117	(22)	161	(35)
%	49	(46)	19	(55)	39	(33)	43	(27)	73	(73)	83	(0)	72	(82)	81	(95)	49	(47)	61	(60)	59	(75)	60	(71)	55	(54)	47	(42)	55	(67)	60	(71)
TOTAL DES LISTES (LP+LC)	128	(18)	104	(15)	108	(11)	119	(17)	91	(17)	69	(13)	67	(14)	86	(25)	152	(16)	115	(21)	119	(17)	149	(24)	371	(51)	288	(49)	294	(42)	354	(66)
dont lycées militaires	61	(8)	78	(8)	59	(5)	69	(12)	21	(3)	10	(10)	18	(3)	16	(3)	70	(8)	43	(8)	45	(5)	57	(9)	152	(19)	131	(26)	122	(13)	142	(24)
%	48	(44)	75	(53)	55	(45)	58	(71)	23	(18)	14	(77)	27	(21)	19	(12)	46	(50)	37	(38)	38	(29)	38	(37)	41	(37)	45	(53)	41	(31)	40	(36)
dont lycées civils	67	(10)	26	(7)	49	(6)	50	(5)	70	(14)	59	(3)	49	(11)	70	(22)	82	(8)	72	(13)	74	(12)	92	(15)	219	(32)	157	(23)	172	(29)	212	(42)
%	52	(56)	25	(47)	45	(55)	42	(29)	77	(82)	86	(23)	73	(79)	81	(88)	54	(50)	63	(62)	62	(71)	62	(63)	59	(63)	55	(47)	59	(69)	60	(64)
Rang du dernier intégré	79		74		84		77		69		69		46		62		101		78		80		78		249		221		210		215	
APPELES	45	(6)	23	(1)	43	(4)	37	(7)	51	(8)	18	(2)	26	(5)	26	(7)	68	(7)	18	(3)	31	(4)	36	(9)	164	(21)	59	(6)	100	(13)	99	(23)
dont lycées militaires	16	(3)	13	(0)	29	(4)	22	(5)	8	(1)	3	(1)	10	(2)	7	(1)	22	(1)	7	(2)	13	(2)	11	(4)	46	(5)	36	(3)	45	(4)	40	(10)
%	36	(50)	57	(0)	67	(100)	59	(71)	16	(13)	17	(50)	38	(40)	27	(14)	32	(14)	39	(67)	42	(50)	31	(44)	28	(24)	39	(50)	52	(62)	40	(43)
dont lycées civils	29	(3)	10	(1)	14	(0)	15	(2)	43	(7)	15	(1)	16	(3)	19	(6)	46	(6)	11	(1)	18	(2)	25	(5)	118	(16)	68	(50)	79	(11)	59	(13)
%	64	(50)	43	(100)	33	(0)	41	(29)	84	(87)	83	(50)	62	(60)	73	(86)	68	(86)	61	(33)	58	(50)	69	(56)	72	(76)	61		48	(38)	60	(57)
RELIQUAT LC FIN INCORPORATION EN	19		31		15		18		6		0		8		4		16		27		20		17		41		58		43		39	
ELEVES INTEGRES	31	(6)	31	(1)	31	(4)	33	(5)	17	(3)	17	(3)	17	(3)	18	(6)	32	(2)	32	(5)	32	(2)	34	(9)	80	(11)	80	(9)	80	(9)	85	(20)
dont lycées militaires	19	(2)	19	(0)	21	(3)	21	(3)	6	(1)	3	(2)	4	(1)	6	(1)	20	(2)	12	(3)	14	(2)	11	(4)	45	(5)	34	(5)	41	(6)	38	(8)
%	61	(33)	61	(0)	68	(75)	64	(60)	35	(33)	18	(67)	24	(33)	33	(17)	62	(100)	37	(75)	44	(67)	32	(44)	56	(45)	44	(57)	51	(67)	45	(40)
dont lycées civils	12	(4)	12	(1)	10	(1)	12	(2)	11	(2)	14	(1)	13	(2)	12	(5)	12	(0)	20	(1)	18	(1)	23	(5)	35	(6)	46	(3)	39	(3)	47	(12)
%	39	(67)	39	(100)	32	(25)	36	(40)	65	(67)	82	(33)	76	(67)	67	(83)	38	(0)	63	(25)	56	(33)	68	(56)	44	(55)	56	(43)	49	(33)	55	(60)
Désistements à l'Ecole navale	2	(0)	2	(0)	2	(0)	4	(2)	3	(0)	1	(0)	2	(0)	2	(1)	3	(0)	1	(0)	6	(1)	2	(0)	(8)	(0)	4	(0)	11	(1)	8	(2)
dont inaptes Ecole navale	1	(0)	0	(0)	0	(0)	1	(1)	0	(0)	0	(0)	0	(0)	0	(0)	0	(0)	0	(0)	0	(0)	0	(0)	1	(0)	0	(0)	0	(0)	1</	

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- DPMM (DIR – ADIR – SDEPRH – FORM)

COPIES :

- ALENAV
- Membres des jurys
- archives.